

Formation en enseignement primaire BSEP 2

Stage en co-responsabilité de 2 semaines

Document d'accompagnement

année
scolaire
2023 /
2024



diversité groupe EAT2 recherche
autonomie enseignement complexité harmons action
gestion de classe engagement didactiques
équipe culture scientifique élèves savoir-faire pensée
langue organisation scolaire éthique savoirs interculturel
élèves didactiques différenciation technologies
élèves temps de terrain apprentissage adulte expérience parents
élèves apprentissage adulte expérience parents méthodologies
élèves finalités établissement analyse innovation
élèves métier compétences stage filé
futurs enseignants valeurs ED1 stages en responsabilité
formation 50h développement professionnel
accompagnement adaptation apprentissages
FT éducation BSEP développement
DM UFI formation 50h accompagnement apprentissages
ED2 terrain éducation BSEP développement
identité professionnelle ED1 accompagnement apprentissages
réflexive profession enseignante dynamique observation
travail intégration régulation intervention
collaboration concevoir disciplines clinique alternance
émotions personnes Genève relation
affects sciences projets évaluation CCEP vécu

**conception graphique
et réalisation : Cristian Bota**

contacts

Coordination académique des stages en responsabilité

Mme Valérie Lussi Borer
Professeure associée
Uni Mail, bureau 6360

M. Yann Volpé
Chargé d'enseignement
Uni Mail, bureau 6358

Coordination académique du stage en co-responsabilité de 2 semaines

M. Géry Marcoux
Chargé d'enseignement
Uni Mail, bureau 4361

Email

Pour contacter la coordination des stages en responsabilité, veuillez utiliser l'adresse générique : stagesCCEP@unige.ch

Page web du stage en co-responsabilité de 2 semaines

Cette page met à disposition des informations sur le stage et permet également un accès protégé aux instruments d'évaluation formative et certificative; les identifiants sont transmis dans les emails d'attribution de stage.

<https://www.unige.ch/fapse/bsep/stage-en-co-responsabilite-bsep2/>

Bureau d'organisation des stages

M. Cristian Bota
PhD, Responsable organisation et gestion
Uni Mail, bureau 3199

Voir e-mail et numéro de téléphone ci-dessous

Mme Elsa Burri Ruiz
Secrétariat des stages en responsabilité
Uni Mail, bureau 3193

Voir e-mail et numéro de téléphone ci-dessous

Page web du bureau

Page de référence du bureau d'organisation des temps de terrain et des stages.
Vous pouvez y consulter et télécharger différents documents utiles.

<https://www.unige.ch/iufe/formations/primaire/stages>

Pour toutes les questions concernant la formation sur le terrain

Un seul e-mail et un seul numéro de téléphone pour tous les renseignements.
Votre appel ou message sera transféré à la personne en mesure de vous répondre.

E-mail : terrainfep@unige.ch
Téléphone : 022 379 82 39

formateurs.trices

universitaires

- M. Claude Bonzon**
Chargé d'enseignement
Pavillon Mail, bureau 228
Claude.Bonzon@unige.ch
- M. Géry Marcoux**
Chargé d'enseignement et
coordinateur du stage
Uni Mail, bureau 4361
Gery.Marcoux@unige.ch
- Mme Slavka Pogranova**
Chargée d'enseignement
Pavillon Mail, bureau 126
Slavka.Pogranova@unige.ch
- Mme Carole Veuthey**
Chargée d'enseignement
Uni Mail, bureau 3374
Carole.Veuthey@unige.ch
- Mme Valérie Vincent**
Chargée d'enseignement
Uni Mail, bureau 3370
Valerie.Vincent@unige.ch
- M. Yann Volpé**
Chargé d'enseignement
Uni Mail, bureau 6358
Yann.Volpe@unige.ch

de terrain

- Mme Stéphanie Cattani**
Enseignante titulaire de classe
Ecole de Sécheron, 1P2P
stephanie.cattani@edu.ge.ch
- Mme Mélanie Conterio**
Enseignante titulaire de classe
Ecole de Cressy, 1P2P
melanie.conterio@edu.ge.ch
- Mme Gaëlle Gros Galetto**
Enseignante titulaire de classe
Ecole Bois-des-Arts, 4P
gaelle.gros@edu.ge.ch
- Mme Anne Maillefer**
Enseignante titulaire de classe
Ecole des Racettes, 3P
anne.maillefer@edu.ge.ch
- M. Christophe Mino-Matot**
Enseignant titulaire de classe
Ecole des Ouches, 5P
christophe.mino-matot@edu.ge.ch
- M. Alain Vetter**
Enseignant titulaire de classe
Ecole de Balexert, 7P8P
alain.vetter@edu.ge.ch

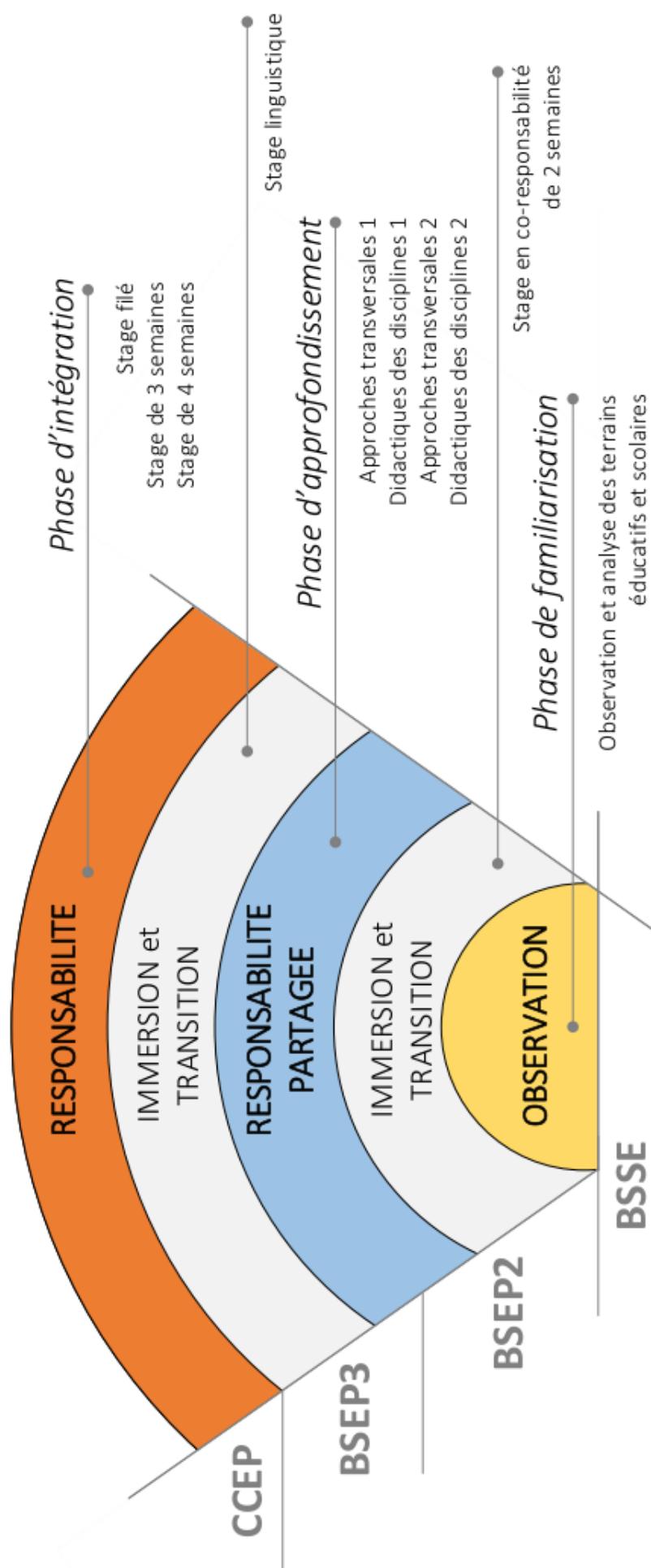
table des matières

3	contacts	4	FU & FT
présentation générale des stages en responsabilité			
vue d'ensemble des dix stages de la fep	7	descriptif et modalités du stage en co-responsabilité de 2 semaines	
quatre stages en responsabilité complète	8		
dispositif	10	orientation générale	16
rôles	11	objectifs spécifiques et déroulement du stage	17
charges	12	objectifs et déroulement du séminaire	18
présence sur le terrain	13	consignes pour le stage	
absences	14	<i>avant...</i> (préparation)	19
		<i>pendant...</i> (co-responsabilité)	20
		<i>après...</i> (évaluation et critères)	22
27	calendrier des séances, du sas et des ateliers		
documents utiles			
compétences	30		
règlement des stages	32		
contrat-type de formateur de terrain	38		

présentation générale des stages en responsabilité

vue d'ensemble

La formation se déroule en trois grandes phases : *familiarisation, approfondissement, intégration* qui sont reliées entre elles par des moments d'*immersion et de transition*. Ces différentes phases peuvent être représentées schématiquement par un modèle « en pelures d'ognon », dans lequel chaque nouvelle couche enveloppe et contient les couches précédentes, allant de la familiarisation avec le terrain scolaire vers l'approfondissement et finalement l'intégration des multiples compétences constitutives de la profession enseignante.



Dans cette brochure, nous utiliserons les **acronymes** suivants:

Stagiaire = STA

Formateur-trice de terrain = FT

Formateur-trice universitaire = FU

complémentarité

Tous les stages permettent l'exercice répété de la pratique enseignante grâce à quatre objectifs généraux. Par ailleurs, chacun des stages vise ses propres objectifs spécifiques. De stage en stage les STA intègrent progressivement la complexité de la profession.

finalité

Les stages en responsabilité poursuivent tous une *finalité commune* : approfondir et intégrer ses connaissances en situation et mobiliser ces connaissances dans des actions pertinentes, dans l'articulation des dimensions didactiques et transversales.

Quatre *objectifs généraux* sous-tendent à la fois l'évaluation formative et l'évaluation certificative des stages :

- ♦ la gestion de la classe et l'organisation de la vie quotidienne (conduite de la classe, gestion de l'autorité),
- ♦ la mise en œuvre de l'enseignement dans la classe (conception de l'enseignement, conduite de l'enseignement),
- ♦ le développement des relations avec l'ensemble des partenaires (avec les élèves et le groupe-classe, avec le FT et les autres partenaires),
- ♦ l'implication, les attitudes personnelles et le sens de la responsabilité (implication, attitudes personnelles).

adaptabilité initiatives

objectifs généraux

nota bene

L'ensemble des objectifs (généraux et spécifiques – présentés plus loin dans la brochure) est repris dans les instruments formatifs et certificatifs à disposition des STA, des FT et des FU. Tous les objectifs retenus se déclinent en critères observables en vue de faciliter leur évaluation formative et/ou certificative.

bsep 2

objectifs spécifiques

stage en co-responsabilité de 2 semaines

Ce premier stage de deux semaines permet aux STA d'expérimenter la pratique de classe, dès le début du deuxième cycle de leur formation : à cette occasion, ils/elles découvrent et prennent en charge toute la complexité du métier en endossant un statut de co-responsabilité. Cette toute première expérience de pratique enseignante en co-responsabilité et son dispositif d'accompagnement sensibilisent et ouvrent les STA à la complexité du métier, suscitant des questions auxquelles les modules, stages et séminaires de la formation permettront de répondre.

Ce stage est centré sur l'enseignement des disciplines dans leur continuité ainsi que l'observation et l'analyse de la progression des élèves face à deux disciplines scolaires.

Sa répartition sur plusieurs semaines implique une collaboration étroite entre stagiaire et FT, à l'image –toutes proportions gardées– du travail entre deux duettistes titulaires.

L'accent sur l'enseignement-apprentissage des savoirs met en avant la composante didactique du travail de l'enseignant qui s'interroge sur les savoirs à enseigner et leur transposition. Le stagiaire s'interroge par ailleurs sur l'appropriation des savoirs par les élèves, notamment au travers de processus d'évaluation formative et certificative et de la régulation des apprentissages.

stage de 3 semaines

Ce stage se centre sur l'organisation et la planification du travail des élèves en référence aux savoirs visés dans la classe ou – plus largement – dans l'école ou l'établissement.

Son foyer d'attention concerne les liens étroits qui existent entre élèves, savoirs et enseignant. Quel « découpage » et guidage par le maître, quelle dévolution et quel sens pour le travail demandé aux élèves ?

Par ailleurs, ce stage est, pour le/la STA, l'occasion d'expérimenter seul-e et sur une durée relativement longue le « poids » de la gestion de l'enseignement à temps plein et des apprentissages des élèves d'une classe.

Ce stage est le plus long et le dernier du parcours de formation. Il est centré sur la conduite de la vie de la classe et des apprentissages en continu, sur les plans organisationnel, didactique et relationnel. Lors de ce stage, il est attendu du/de la STA—en fin de formation— qu'il/elle investisse l'ensemble des domaines d'activité de la profession enseignante. Cela lui permet de s'approcher autant que possible de la pratique qui l'attendra dès son entrée en fonction.

stage filé

ccep

stage de 4 semaines

dispositif

Tous les stages s'inscrivent dans un contrat de partenariat étroit entre **terrain scolaire** et **université**, centré autour du/de la STA et qui se manifeste de multiples manières:

- ♦ des journées de coformation FT-FU – à l'exception du stage en co-responsabilité;
- ♦ des rencontres tripartites collectives ou individuelles (FT, STA, FU) ayant comme but premier l'accompagnement de l'ETU dans la construction de ses compétences et, en deuxième lieu, l'évaluation de ses apprentissages;
- ♦ la participation des FT à des séminaires et événements (conférences, tables rondes, etc.) liés aux stages;
- ♦ la disponibilité des FT et des FU tout au long des stages pour toute question ou inquiétude voire, dans certains cas, pour se rendre sur le terrain à la demande conjointe des ETU et des FT.

deux espaces de formation articulés

Cette articulation forte permet de lier apprentissages en contexte universitaire et apprentissage par la pratique pour faire émerger progressivement des compétences intégrées.

déroulement en trois étapes

2. pratique

La pratique professionnelle durant le stage est le temps privilégié pour tenir la classe selon une progression liées aux objectifs du stage et au contexte de classe. Les co-formations, pendant lesquelles le/la STA est responsable de la classe en solo, permettent à ce titre de favoriser la prise de conscience du sentiment de responsabilité professionnelle.

La pratique n'est cependant jamais détachée de la réflexion. Elle est le lieu par excellence pour le recueil de traces des apprentissages professionnels réalisés.

Pour tous les stages, 3 heures minimum par semaine doivent être consacrées aux échanges entre FT et STA. Des entretiens de discussion et de régulation sont effectués régulièrement et au moins une réunion formelle par semaine doit être organisée. A cela s'ajoutent des temps de rencontre tripartite avec les FU de manière à spécifier les objectifs de stage, à évaluer formativement la progression des STA ainsi qu'en formaliser les régulations pour la suite des stages.

1. anticipation

Cette première étape d'anticipation est une étape d'explication d'informations cruciales pour le bon déroulement du stage. Cela permet, aux FT, d'expliciter le contexte de classe et d'école, ainsi que leurs attentes. Pour les STA, il s'agit d'un moment important pour se projeter dans ce nouveau contexte professionnel, tout comme d'identifier clairement les compétences à renforcer et développer et de les communiquer à leur FT. La tripartite de lancement ainsi que la feuille de route permet d'offrir un espace de transition entre le travail réalisé en séminaire et la pratique de classe.

3. bilan

Après la fin du stage, une réunion tripartite certificative réunit STA, FT et FU qui a pour objectif de réaliser un bilan du stage écoulé, tant sur le plan des apprentissages réalisés par les STA que, de manière prospective, sur les régulations en vue des prochains stages et/ou de l'activité professionnelle à venir.

A partir de l'analyse de pratique réalisée par les STA et des échanges instaurés entre les trois partenaires, les FT et les FU évaluent le stage certificativement à l'aide des documents de référence du stage.

rôles

Afin de donner réalité à la complémentarité attendue entre les partenaires des stages en responsabilité, il est important que ceux-ci s'impliquent conjointement dans le dispositif des stages. Tout en remplissant des rôles différents, ils s'engagent selon les rôles et les charges décrits ci-après.

attentes et engagements

stagiaire

Le/La STA respecte le dispositif du stage défini dans le contrat pédagogique, détaillé dans la « feuille de route » et la présente brochure. Il/Elle :

- ♦ assume seul-e la responsabilité de la classe (le plus rapidement et le plus longtemps possible),
- ♦ s'adapte au contexte de la classe et de l'école,
- ♦ négocie le contenu de son enseignement et les moments de ses interventions,
- ♦ contribue à la dimension formative de son stage et s'implique dans une relation pédagogique avec son FT,
- ♦ régule son enseignement en fonction des remarques des FT et FU,
- ♦ analyse ses actions,
- ♦ poursuit une démarche soutenue d'intégration des savoirs divers dont il/elle dispose (concepts, prescriptions, etc.),
- ♦ le cas échéant, en concertation avec son/sa FT, il/elle fait appel au/à la FU en dehors des temps réservés à cet effet,
- ♦ est lié aux règles d'éthique définies par l'Etat de Genève, le DIP, la DGEO et par l'IUFE/CCEP et au document « Cahier des charges de l'enseignant titulaire » (voir site web de l'IUFE).

Le/La STA profite de chaque occasion pour se questionner sur la profession enseignante. A la lumière des contextes divers qu'il/elle expérimente, il/elle développe « son style » d'enseignement dans le genre professionnel.

formateur-trice de terrain

Le/La FT met le/la STA en situation de tenir la classe en responsabilité et d'atteindre les objectifs définis dans le contrat pédagogique. Il/Elle :

- ♦ fournit au/à la STA matériel, moyens d'enseignement et documents nécessaires,
- ♦ présente le milieu institutionnel d'accueil et la vie de classe (horaire, équipe, élèves, règles de sécurité, etc.),
- ♦ « passe la main » le plus rapidement possible,
- ♦ incite et aide le/la STA à expliciter ses choix didactiques et pédagogiques, ses objectifs et les moyens qu'il se donne pour les atteindre,
- ♦ aide le/la STA à ajuster ses interventions,
- ♦ assume une fonction de formation et d'évaluation en partenariat avec le/la FU auquel il/elle peut faire appel à n'importe quel moment,
- ♦ consigne par écrit ses observations en vue d'un dialogue formatif et de l'évaluation écrite certificative,
- ♦ évalue le/la STA selon les critères définis dans les contrats pédagogiques et les instruments fournis pour chaque stage,
- ♦ participe aux réunions tripartites formative et certificative,
- ♦ participe à la journée de coformation organisée dans le cadre de chaque stage du CCEP.

Le/La FT est le partenaire privilégié du stagiaire. Il ouvre un espace de réflexion et de discussion avec lui. Il l'accompagne et l'outille dans son questionnement et son cheminement professionnel.

formateur-trice universitaire

Le/La FU assume les engagements de la SSED et de l'IUFE, spécifiés dans le contrat de partenariat. Il/Elle est garant-e de la formation du/de la STA sur le terrain, en partenariat avec le/la FT. Il/Elle :

- ♦ se met à la disposition du/de la STA et de son/sa FT,
- ♦ présente et clarifie les instruments d'évaluation à l'usage du/de la STA et du/de la FT,
- ♦ soutient le processus d'évaluation formative du/de la STA,
- ♦ procède à la certification du stage en collaboration avec le/la FT,
- ♦ repère les problématiques soulevées par le stage en cours et assure le lien avec les séminaires d'analyse et de régulation de la pratique,
- ♦ se rend sur le terrain, à la demande conjointe (en principe) des partenaires pour une tripartite supplémentaire, voire une observation en classe,
- ♦ le cas échéant, assure le lien entre le duo STA-FT et le/la FU responsable de SARP, voire la coordination des stages,

Le/La FU est un « ami critique ». Il/Elle accompagne le duo STA-FT dans les découvertes, questions, ou difficultés rencontrées. Il/Elle contribue au processus d'intégration en cours, en questionnant ce qu'il/elle observe.

charges

nour mémoire...

Cette page de la brochure résulte de la consultation faite en juin 2016 avec une cinquantaine de formatrices et formateurs de terrain et universitaires. Nous remercions encore les personnes présentes pour leurs réflexions et leur engagement envers les stagiaires en année de CCEP.

stagiaire

- ◆ participe à toutes les réunions tripartites définies pour chaque stage (préparatoire, formative et certificative),
- ◆ Effectue, en lien avec les séminaires, un « état des lieux » écrit de ses préoccupations (les situations diverses que le/la STA pense qu'il aura à assumer, avec ses atouts et ses limites à ce stade de son développement professionnel) avant chaque nouveau stage afin de les communiquer à ses FT et FU lors de la tripartite de lancement,
- ◆ remet sa feuille de route au/à la FU dans les délais impartis,
- ◆ lors des tripartites, prend appui sur les traces de son enseignement (anticipation, préparation, ajustement, interventions diverses auprès des élèves, notes réflexives personnelles et interactives, etc.) et les met à disposition de ses formateurs-trices,
- ◆ rassemble et organise les traces de ses enseignements ainsi que de ses apprentissages professionnels (conseils, feedbacks, rapports de stages, comptes-rendus de discussions bi- ou tripartites, notes réflexives personnelles et interactives, textes et notes prises en séminaire, etc.).

La présence du/de la STA à la tripartite préparatoire reste obligatoire même en l'absence éventuelle de son/sa FT.

formateur-trice de terrain

- ◆ participe à toutes les réunions tripartites des stages (préparatoire, formative et certificative),
- ◆ grâce à la feuille de route, il/elle prend connaissance du projet de formation de l'ETU et oriente une partie de son accompagnement en fonction des préoccupations discutées,
- ◆ participe à la journée de coformation organisée dans le cadre de chaque stage du CCEP (sauf cas d'impossibilité majeure),
- ◆ consigne ses observations par écrit en vue des échanges formatifs ayant lieu durant le stage et de la tripartite certificative (réécriture du rapport),
- ◆ complète le volet d'évaluation qui le concerne (appréciations et commentaires) avant la tripartite certificative et en communique le contenu à son/sa STA,
- ◆ le cas échéant, n'hésite pas à faire appel au/à la FU qui peut si nécessaire activer le réseau des formateurs-trices ayant encadré le/la STA à ce jour.

formateur-trice universitaire

- ◆ participe à toutes les réunions tripartites définies pour chaque stage (préparatoire, formative et certificative),
- ◆ lors des tripartites de lancement, assure un temps de préparation avec les STA dont il/elle est responsable et les FT concerné-es,
- ◆ lors des tripartites formatives, consulte les traces d'enseignement produites par le/la STA selon les exigences consignées dans la brochure des stages,
- ◆ participe à la journée de coformation (pour laquelle il/elle suit un ou plusieurs stagiaires) organisée dans le cadre de chaque stage du CCEP;
- ◆ s'engage à faire parvenir une copie des trois volets de l'évaluation du stage au plus tard avant le début du stage suivant,
- ◆ rédige un commentaire détaillé de son appréciation dans le cas d'une évaluation problématique.

présence sur le terrain

les unités temporelles des stages et leur répartition

1 jour = 7 périodes

1 semaine = 4 jours = 28 périodes

Au cycle I, les 28 périodes sont réparties sur 4 jours: lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Au cycle II, les 28 périodes de présence du/de la STA en classe peuvent être réparties sur 5 jours, c'est-à-dire le mercredi matin également, selon l'horaire des FT.

responsabilités

En ce qui concerne la présence lors de ses stages, le/la STA de la FEP a des obligations équivalentes à celles d'un-e enseignant-e vis-à-vis de l'institution scolaire, représentée par son/sa FT. La notion de « responsabilité » (qu'elle soit partagée ou complète) se décline donc également à ce niveau de gestion de sa présence, dans le respect des règles et contraintes du dispositif, impliquant à la fois l'institution scolaire (le/la FT) et l'institution universitaire (les FU; les responsables académiques des stages; le responsable de l'organisation des stages).

durée complète

Afin de pouvoir être évalué, un stage doit être accompli, c'est-à-dire complet du point de vue de sa durée (le nombre de jours prévu dans le dispositif doit être effectué intégralement, sans exception). Toute absence du/de la STA au cours du stage, quel qu'en soit le motif, doit être compensée (pour plus de détails, voir page suivante).

La « présence en classe » ne doit pas être confondue avec la *prise de responsabilité de la classe*. Le nombre de jours de prise de responsabilité effective exigé est différent pour chaque stage (voir le descriptif de chaque stage).

Durant tous les stages, les STA se rendent disponibles hors temps scolaire pour des échanges de régulation avec leurs FT et pour les séances tripartites.

Les STA sont également invité-es à saisir toutes les occasions de participer à des échanges professionnels divers (TTC, entretiens, soirées de parents, etc.), dans le but de parfaire leur formation.

présence des stagiaires

La présence en classe exigée de la part du/de la STA pour chaque stage est la suivante (hors journée d'observation):

- ◆ stage de 2 semaines: 8 jours complets (ou équivalent)
- ◆ stage filé: 16 jours complets (ou équivalent)
- ◆ stage de 3 semaines: 12 jours complets (ou équivalent)
- ◆ stage de 4 semaines: 16 jours complets (ou équivalent)

La modalité *filée* implique la présence du/de la STA en classe à mi-temps (2 jours par semaine) avec une responsabilité à 100%.

La modalité *compacte* implique la présence du/de la STA en classe à plein temps (4 jours par semaine).

Le mention « ou équivalent » indique qu'une certaine marge d'imprévu peut être intégrée dans le déroulement du stage, tout en respectant la durée et la modalité (compacte ou filée) prévues dans le dispositif.

Les heures prises en charge par un-e MDAS ou un-e enseignant-e complémentaire ne sont pas enseignées par les STA en responsabilité complète.

La complémentarité des quatre stages en responsabilité comble les « manques » éventuels dus à la configuration d'un stage.

présence des FT

Le/la FT est présent-e en classe à tout moment pendant la durée du stage. Il/elle est garant-e de l'accomplissement du stage dans son intégralité. Par sa signature sur la feuille de présence, le/la FT atteste que les jours de stage ont été réalisés conformément aux attentes du dispositif. Ces jours comptent également comme jours d'accompagnement dans son propre historique de collaboration avec la FEP et sont la base de calcul de ses indemnités.

absences des stagiaires

principe général

Toutes les absences du/de la STA (quelle que soit leur durée ou leur motivation) doivent être annoncées en priorité à son/sa FT et sont, dans tous les cas, intégralement compensées.



gestion

Selon les durées, les absences doivent être gérées comme indiqué ci-dessous.

absence courte

Les absences et compensations de courte durée, allant de 1 à 7 périodes (soit 1 jour), sont gérées par le/la STA directement avec son/sa FT. Le/La FU est informé-e de l'arrangement.

absence maladie

Les absences maladie allant jusqu'à max. 2 jours ne nécessitent pas de certificat médical. Pour une absence maladie qui dépasse une durée de 2 jours, le/la STA doit fournir, dès le troisième jour, un **certificat médical**. Une copie électronique du certificat doit être envoyée simultanément aux responsables académiques des stages ET au bureau d'organisation des stages, aux adresses email: Gery.Marcoux@unige.ch et terrainfep@unige.ch

aide et conseil

Le bureau d'organisation des stages est l'instance qui aide et conseille le/la STA pour trouver la meilleure solution de compensation, en fonction du calendrier et des exigences de la formation et en fonction des contraintes respectives du/de la STA et du/de la FT.

absences des FT

Le/La STA peut prendre la responsabilité de la classe sans l'accompagnement de son/sa FT pour un nombre de jours maximum qui varie en fonction de la durée totale du stage.

- ♦ stage de 2 semaines: *max. 1 jour* (maladie ou formation continue)
- ♦ stage de 3 semaines: *max. 2 jours* (1 jour de co-formation + 1 jour de maladie ou de formation continue);
- ♦ stage filé et de 4 semaines : *max. 3 jours* (1 jour de co-formation + 2 jours de maladie ou de formation continue).

Si ce quota est respecté, les STA ne doivent pas compenser ces jours en présence de leurs FT.

nota bene

La prise de responsabilité des STA pendant la journée de co-formation est considérée comme une partie intégrante du dispositif de formation et ne peut pas être rémunérée.

Les solutions pour les différents problèmes d'absence et de décharge des FT sont détaillées dans le document de questions-réponses envoyé avec chaque attribution de stage.

inscription au serep

ATTENTION : Pour le remplacement des FT en cas de maladie ou de formation continue, les STA doivent être *inscrit-es au SEREP*, qui les rémunère selon les procédures habituelles. Si un-e STA n'est pas inscrit-e au SEREP, alors *il/elle ne peut pas remplacer son /sa FT en cas d'absence de celui-ci / celle-ci pour d'autres raisons que la journée de co-formation*. Le/La STA prend alors contact avec le bureau d'organisation des stages, qui l'aide à trouver une solution.

**descriptif et
modalités du stage
en co-responsabilité
de 2 semaines**

stage en co-responsabilité de 2 semaines

Code du stage: 7426GO

orientation générale

Ce tout premier stage de deux semaines permet aux STA d'expérimenter la pratique de classe, dès le début du deuxième cycle de leur formation : à cette occasion, ils/elles découvrent et endossent un statut de responsabilité auprès de l'enseignant-e qui les accueille comme formatrice ou formateur de terrain (FT).

Le stage en co-responsabilité s'inscrit dans le sillage de l'enseignement « Observation et analyse des terrains éducatifs et scolaires » (OATES) de la première année du Bachelor en sciences de l'éducation. Après cette UF qui permet d'identifier les enjeux et domaines propres à un terrain scolaire, de nommer les compétences nécessaires pour enseigner, de cerner et définir les rôles joués en classe et dans son établissement et de s'interroger sur les questions identitaires propres à la profession d'enseignant-e primaire, ce premier stage amène les STA à prendre la responsabilité de cette fonction professionnelle. Cette nouvelle posture –d'action et non d'observation— provoque nécessairement une nouvelle compréhension –de l'intérieur— des dimensions identifiées et nommées préalablement notamment en première année d'études.

Cette toute première expérience de pratique enseignante en co-responsabilité et son dispositif d'accompagnement permettent aux STA de vivre la complexité du métier en suscitant chez eux des questions auxquelles les modules, stages et séminaires de la FEP permettront de répondre durant les années à venir.

finalité centrale

co-responsabilité

Même si ce stage vise une prise en charge complète de la classe, il reste différent des stages du CCEP. En effet, les STA en début de parcours de formation ne disposent pas encore des compétences nécessaires à l'enseignement. L'étayage de la part du/de la FT dans les premières expériences est alors essentiel avant, pendant et après chaque tâche proposée aux élèves et nécessite une forte explicitation des gestes professionnels.

dispositif spécifique

Cette première et nouvelle responsabilité, si elle est hautement formatrice, implique une prise de risques inévitable pour les ETU : pour la première fois durant leurs études, ils/elles enseignent *en solo* dans une prise en charge « complète » de la classe.

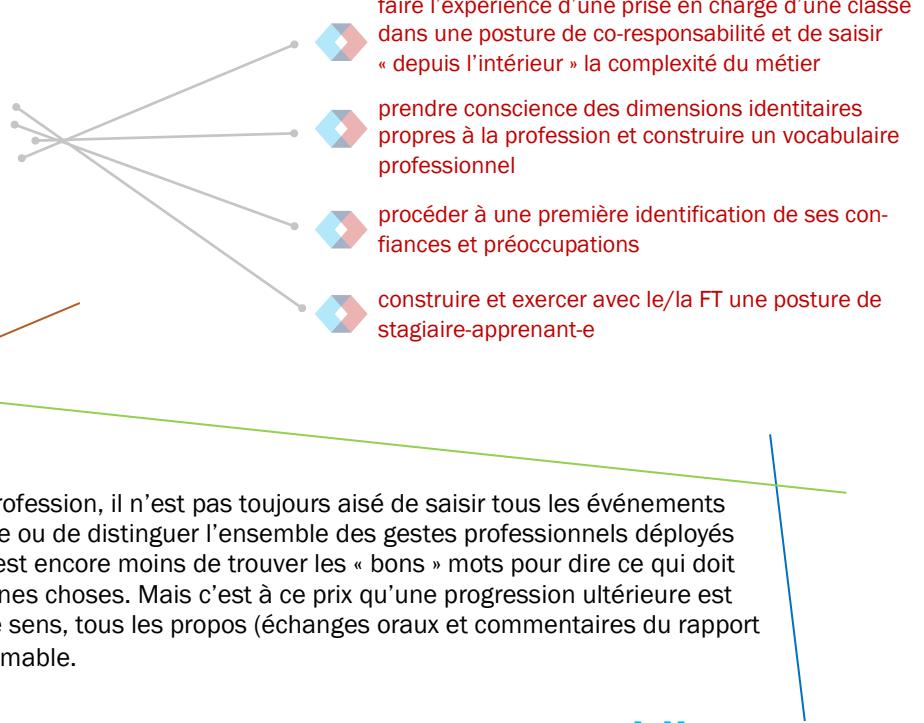
Pour les accompagner dans ces premiers pas, le stage de deux semaines en co-responsabilité est donc précédé et suivi par un temps en **séminaire d'accompagnement du stage (SAS)** destiné d'une part à la préparation du stage et d'autre part à un temps de synthèse, de bilan et de mise en perspective de la suite du parcours de formation. Ensemble, de manière complémentaire et imbriquée, le stage et le séminaire garantissent que, dans l'esprit de l'alternance voulue par la FEP, les STA débutent leur formation dans un cadre sécurisé, gage de leurs débuts dans un processus de développement professionnel.

Semaine 1 18-22.09 SAS	Semaine 2 25.09-29.09 STAGE	Semaine 3 02.10-06.10 STAGE	Semaine 4 09.10-13.10 SAS
------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------

Pour faciliter la compréhension de la suite de cette présentation, le texte à venir distingue – lorsque c'est nécessaire – les deux entités du stage et du SAS.

objectifs spécifiques

En plus des objectifs généraux propres à tous les stages en responsabilité (voir ci-dessus p. 8), les objectifs spécifiques du stage de deux semaines BSEP2 visent pour les stagiaires de (d') :

- 
- faire l'expérience d'une prise en charge d'une classe dans une posture de co-responsabilité et de saisir « depuis l'intérieur » la complexité du métier
 - prendre conscience des dimensions identitaires propres à la profession et construire un vocabulaire professionnel
 - procéder à une première identification de ses confiances et préoccupations
 - construire et exercer avec le/la FT une posture de stagiaire-apprenant-e

trouver les mots

Lorsqu'on entre dans la profession, il n'est pas toujours aisé de saisir tous les événements quasi simultanés en classe ou de distinguer l'ensemble des gestes professionnels déployés par les enseignant-es. Il l'est encore moins de trouver les « bons » mots pour dire ce qui doit l'être, ni d'entendre certaines choses. Mais c'est à ce prix qu'une progression ultérieure est réellement possible. En ce sens, tous les propos (échanges oraux et commentaires du rapport écrit) ont une valeur inestimable.

Ce stage se situe à un moment crucial, au tout début de la phase d'approfondissement de la formation (voir schéma ci-dessus, page 7). Dans l'esprit d'un bilan diagnostique, il est essentiel que FT, STA et FU fassent un bilan aussi honnête que possible.

un bilan honnête

déroulement du stage

semaine 2

&

semaine 3

La première semaine de stage est entièrement co-préparée et co-régulée entre STA et FT, sous la responsabilité du FT.

Les enseignements prévus sont dispensés selon une logique de progression. Après avoir déployé le dispositif dit des « regards croisés » (cf. page 20 de cette brochure), la suite de la semaine laissée au libre choix des duos FT-STA:

- ♦ Les FT tiennent la classe seul-e et/ou en co-responsabilité alternée avec leur stagiaire ;
- ♦ Répéter le dispositif des « regards croisés » ;
- ♦ Les FT et ETU co-enseignent.

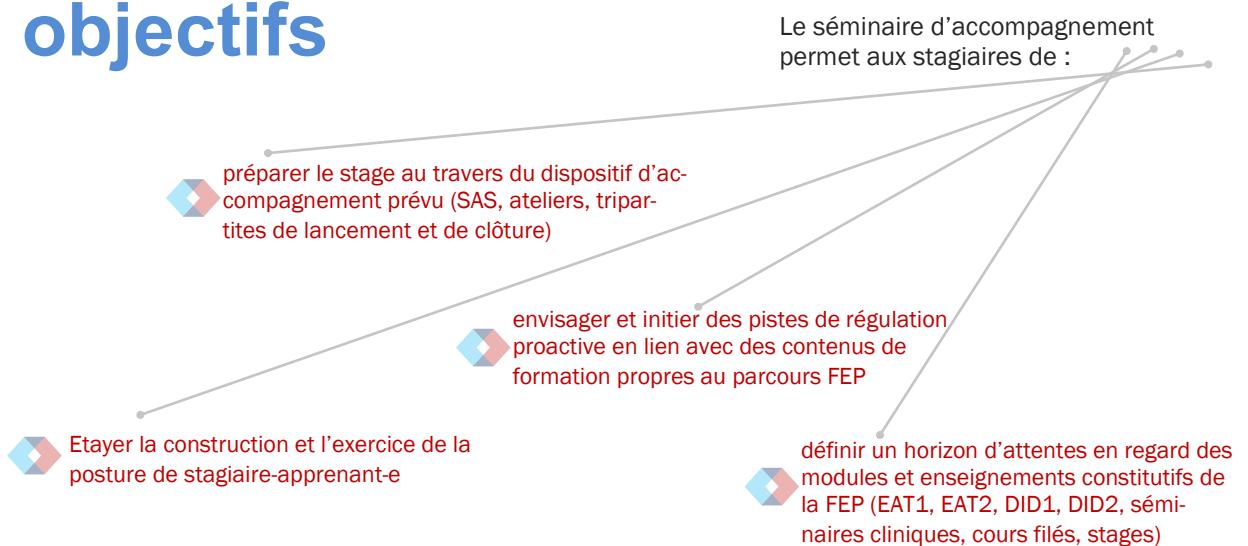
Dans tous les cas, le/la STA tient la classe seul-e pendant au moins l'équivalent de deux journées.

La deuxième semaine de terrain est toujours co-préparée et co-régulée entre FT et STA. Pour au moins deux ou trois objets d'enseignement, cette co-préparation et co-régulation est sous la responsabilité principale des STA.

Les enseignements prévus sont dispensés selon une organisation laissée au libre choix des duos FT-STA, tenant compte des éléments suivants :

- ♦ Pour l'équivalent de deux journées, la responsabilité de la classe est partagée entre FT et stagiaire selon les besoins ressentis par les partenaires dans le prolongement de la première semaine ;
- ♦ Pendant l'équivalent des deux autres journées de la semaine, les stagiaires assurent la responsabilité totale de la classe.

sas objectifs



déroulement du sas

semaine 1

&

semaine 4

Après une introduction générale du programme FEP, les stagiaires se plongent dans une phase de préparation de leur stage. Travail sur leurs représentations de la profession et sens du mot responsabilité sont au cœur des enjeux de cette première semaine. Durant cette semaine, les STA sont accompagné-es à la fois par des formateurs-trices universitaires (FU) et des FT présent-es dans les SAS.

Cette semaine permet aussi aux STA de faire la connaissance de leurs FT et de se rendre dans leur classe de stage pour une journée au minimum.

Il leur sera également proposé une introduction à la démarche d'e-portfolio qui les suivra durant tout leur parcours de formation.

La dernière semaine à l'université vise un temps de « distanciation accompagnée ». Les stagiaires sont invités à identifier les apports et les limites expérimentés durant le stage. Les activités proposées permettent aux stagiaires de donner du sens à cette expérience et de nommer les apprentissages effectués et les compétences développées. Ce faisant, ils-elles sont invité-es à mettre en lien ces éléments de développement et leur parcours à venir. Plusieurs démarches guident cette étape de synthèse : les SAS, un atelier et un temps de travail personnel contribuent à l'élaboration d'un dossier qui servira à l'évaluation du stage et sera déposé dans l'e-portfolio. Les consignes pour ce dossier sont présentées plus loin dans cette brochure.

Une réunion tripartite (FT-FU-STA) de bilan, en groupes de références, conclut cette dernière semaine par un dernier temps d'analyse et d'appréciation du stage et

consianes pour le stage

principe aénéral

Au fur et à mesure du stage, la collaboration entre FT et STA permet à ce dernier de prendre confiance et d'assurer une responsabilité de plus en plus affirmée en classe.



avant...

Avant le début du stage, notamment à l'occasion de la journée (ou équivalent) de présence sur le terrain et du lancement tripartite du stage, les stagiaires prennent connaissance des modalités du stage, du programme prévu durant les deux semaines de stage et de toute information utile à rendre son expérience formative.

préparation

Concrètement, stagiaire et FT se préparent en tenant compte des points suivants.

les stagiaires

- ◆ Prennent connaissance des objectifs et des modalités du stage ;
- ◆ Prévoient les questions à poser à son FT quant au fonctionnement du stage ;
- ◆ Exprient leurs attentes, leurs confiances et préoccupations : « Pour moi, réussir mon stage, ce serait... ».

les ft

- ◆ Informent les stagiaires quant à leur classe et leurs élèves, voire leur école et leur établissement ;
- ◆ Explicitent leur mode de fonctionnement et leurs attentes vis-à-vis des stagiaires (enseignement, gestion de la classe, etc.) ;
- ◆ Présentent et guident les stagiaires dans le plan d'étude et les moyens d'enseignement utiles au stage.

stagiaires & ft

- ◆ Prévoient l'organisation calendaire du début du stage (idéalement lundi et mardi) ;
- ◆ Planifient ensemble le contenu des enseignements qui seront donnés durant le stage, que ce soit par l'un-e ou l'autre partenaire ;
- ◆ Discutent la manière dont la co-responsabilité sera organisée et dont les feed-back seront effectués;
- ◆ Organisent le dispositif dit de « regards croisés » (cf. page 20 de la brochure);
- ◆ Anticipent la façon dont ils-elles « feront mémoire » du stage en vue de son évaluation (documents de stage, cahier libre, e-portfolio ; autre) ;
- ◆ Remplissent la « feuille de route » sur la base des informations discutées et la font parvenir au/à la FU responsable du/de la stagiaire.

consianes pendant...

la première semaine de stage

Dispositif inspiré par un travail de fin d'étude réalisé par deux enseignantes participant au CAS « FT »

En ce qui concerne le travail en dehors de la présence des élèves, la première semaine est entièrement en co-responsabilité, c'est-à-dire co-préparée et co-régulée entre STA et FT. Pour ce qui est du temps face aux élèves, durant la première semaine de stage, STA et FT **se partagent la responsabilité de la classe à raison d'environ 50% chacun** (par demi-matinées puis idéalement par demi-journées en fin de semaine). Ensemble, au fur et à mesure du temps qui avance, ils-elles planifient le stage et son évolution en tenant compte des apprentissages tant des élèves que du/de la STA. C'est l'occasion pour le-la FT de montrer comment il-elle enseigne et gère sa classe et pour le-la STA de faire ses premières armes.

dispositif « regards croisés »

Durant cette semaine, FT et STA sont fortement encouragé-es à mettre en œuvre le dispositif dit de « regards croisés » travaillé en SAS et présenté à la tripartite de lancement. Il se structure de la manière suivante:

étape 1 (en première partie de semaine)

- ◆ Co-construction entre le FT et le/la STA d'une première séance d'enseignement et d'une grille d'observation de celle-ci;
- ◆ Le/la stagiaire observe et évalue la séance conduite par le/la FT à l'aide de la grille critériée;
- ◆ Retour et discussion *a posteriori* menée par le/la STA sur la base de la grille d'observation.

Ce dispositif fait particulièrement sens au début de la formation et s'avère être une ressource pour le/la STA comme pour le/la FT.

La première étape, celle de la co-préparation d'une leçon permet de partager la responsabilité de sa « réussite » et de mettre ainsi le/la STA en confiance.

La définition commune des critères qui permettent « d'évaluer la qualité de la leçon » oriente l'observation puis l'échange de pratique qui s'en suit. Cette étape rend la discussion *a posteriori* plus riche et permet à le/la STA d'adopter une analyse plus fine de ses observations comme de ses gestes professionnels.

L'alternance des rôles (observateur/trice, observé-e) permet de projeter du possible pour le/la STA : « ce qui fonctionne avec le/la FT, fonctionne également avec moi, stagiaire ».

Les FT peuvent se retrouver dans certaines tensions et dilemmes tels que l'injonction du type « fais comme moi »

et celle du « fais comme tu veux ». Ce dispositif permet de prendre en charge cette tension en explicitant une pratique experte grâce à une observation accompagnée. Cela rend alors visible l'implicite et le non verbal, difficile parfois à mettre en évidence en début de formation.

étape 2 (dès que possible et au plus tard en fin de première semaine)

- ◆ Co-construction d'une seconde séance d'enseignement et, si besoin, adaptation de la grille d'observation en fonction de la première séance;
- ◆ Le/la FT observe et évalue la séance dispensée par le/la stagiaire à l'aide de la grille critériée;
- ◆ Retour et discussion *a posteriori* menée par le/la FT sur la base de la grille d'observation.

par la suite

Les enseignements prévus sont dispensés selon une organisation laissée au libre choix des duos FT-STA:

- ◆ Le dispositif « regards croisés » peut-être répété autant de fois que nécessaire;
- ◆ Les FT tiennent la classe seul-e et/ou en co-responsabilité alternée avec leur STA ;
- ◆ FT et STA co-enseignent en simultané sur de quelques périodes ;
- ◆ Les FT et STA peuvent se co-observer ou se co-évaluer de manière à soutenir l'analyse de la progression en cours.

Dans tous les cas, le/la STA enseigne face aux élèves seul-e pendant au moins l'équivalent de deux journées.

consianes pour le stage

pendant...

Outre le 50% réservé à la pleine responsabilité des stagiaires, FT et STA poursuivent leur travail en **co-responsabilité**. Celle-ci permet aux FT de (re)montrer et (ré)expliquer leurs manières de faire et/ou d'explorer d'autres pistes émanant des échanges entre FT et STA. Ces modalités sont une aide pour les STA dans leur progression.

la deuxième semaine de stage

Durant la deuxième semaine de stage, STA et FT poursuivent le travail initié la semaine précédente. Ils-elles déplient la planification prévue et/ou la modifient selon les besoins ressentis. Ils-elles tiennent compte du fait que les STA doivent, au minimum, assurer la **responsabilité pleine de deux journées consécutives**. Cette pleine responsabilité peut se situer différemment selon le déroulement de chaque stage et l'évolution des STA dans leurs parcours d'apprentissage.

lundi + mardi

Cette option implique qu'en fin de première semaine, les stagiaires se sentent suffisamment confiant-e-s pour se retrouver seul-e-s à ce moment-là du stage ; elle favorise un dernier temps en alternance FT-STA pour réguler et affiner la pratique des stagiaires.

mardi + jeudi

Cette organisation favorise une dernière journée de « mise en confiance » (lundi) avant de se lancer dans la pleine responsabilité ; aménage une journée en alternance FT-STA pour réguler et affiner la pratique des stagiaires.

jeudi + vendredi

Cette possibilité privilégie le plus longtemps possible la mise en confiance avant le « grand saut » dans la pleine responsabilité ; rend impossible un dernier temps en alternance FT-STA pour réguler et affiner la pratique des stagiaires après leur temps d'enseignement.

durant l'ensemble du stage... la dimension formative au cœur du dispositif

prendre le temps

Les STA et leurs FT se réunissent régulièrement —mais **au moins durant l'équivalent de 3 heures par semaine**— pour échanger au sujet des objectifs généraux et spécifiques du stage et de son déroulement, ainsi que pour prendre le temps de l'analyse et de l'appréciation de la progression du stagiaire.

Élaboration d'une « check-list » issue des discussions entre FT et STA qui puisse suivre et guider les apprenant-e-s dans leurs expériences ultérieures.

Evaluation formative des objectifs généraux des stages et des compétences propres à la formation (compléction d'un diagramme de Kiviat – araignée).

Là aussi, plusieurs dispositifs sont proposés.

En fin de semaine, les deux partenaires planifient le déroulement de la semaine suivante et s'accordent sur sa forme et son contenu.

Analyse documentée et approfondie de deux situations par jour : une réussie et une moins bien réussie.

après...

tripartite collective de clôture

Un tripartite collective de clôture, en groupe de référence, est organisée en fin de stage (cf. calendrier). Cette tripartite favorise un dernier échange entre STA, FT et FU. Elle vise:

- un dernier retour sur les « acquis » et les « manques » principaux repérés;
- l'identification des régulations à mettre en place dans les stages suivants;
- le partage d'expérience entre les STA et les FT.

En cas de besoin, sur demande des partenaires (STA et/ou FT et/ou FU) et suite à leur concertation préalable, une tripartite individuelle peut être organisée.

bilan du stage

En vue de l'évaluation certificative du stage, FT et STA rédigent un « bilan » selon les consignes données plus loin et complètent les instruments d'évaluation certificative à leur disposition

formative

Les STA et leurs FT se réunissent régulièrement pour échanger au sujet des objectifs généraux et spécifiques du stage et de son déroulement.

Le document d'évaluation formative sert de point d'appui aux échanges. Il est destiné à la fois aux STA et FT et privilégie la confrontation entre l'observation des FT et l'auto-évaluation des STA.

L'observation porte sur la prise en charge de la classe (objectifs généraux) et sur les objectifs spécifiques du stage.

Dans le document, l'observation des catégories ne porte pas « point par point » sur tous les items ; ceux-ci précisent le contenu à observer, dirigent le regard. De plus, ils ne sont pas exhaustifs.

Si l'instrument se révèle trop contraignant par sa forme ou sa taille, d'autres supports sont possibles (carnet de notes, feuilles volantes, etc.). L'essentiel réside dans une prise de notes régulière et suffisante pour étayer une évaluation formative propre à l'ensemble des catégories d'observation retenues pour le stage (objectifs généraux et spécifiques).

« acquis »

Pour obtenir un « acquis » au stage en co-responsabilité de 2 semaines, les stagiaires doivent obtenir une appréciation positive (OUI) pour chacun des critères propres au volet I « respect du dispositif ». La présence d'un NON dans ce même volet résulte en une évaluation « non acquis ».

Le volet III « Bilan et commentaires du/de la formateur-trice de terrain » garde un statut formatif.

évaluation

certificative

La certification de ce stage comporte trois volets complémentaires qui donnent lieu au bilan du stage. Ils alimentent les interactions entre les trois partenaires. Les critères d'évaluation sont détaillés à la page suivante.

Volet I : Respect du dispositif

Ce premier volet certificatif est complété par FT et FU à la fin de la séance tripartite collective (voire individuelle, en cas de besoin) qui fait suite au stage.

Volet II : Bilan réflexif des stagiaires

Ce deuxième volet, formatif dans son contenu, est rédigé par les stagiaires avant la réunion tripartite collective certificative et il est transmis aux FT et FU. Ce texte lui permet de se préparer au travail d'analyse conjointe qui aura lieu lors de cette séance.

Volet III : Bilan et commentaires des FT

Ce troisième volet, formatif dans son contenu, est complété par les FT avant la réunion tripartite collective certificative. Ce bilan permet aux stagiaires de garder une trace du regard porté par le FT sur le déroulement du stage et les apprentissages réalisés.

Suite à la tripartite de clôture, FT et FU complètent les formulaires en ligne transmis par le bureau d'organisation des stages.

nota bene

Toutefois, un NS dans le volet III implique obligatoirement un entretien tripartite individuel de régulation en plus de la tripartite en trio.

critères d'évaluation

stage

- ◆ prise de contact avec les FT ; présence d'une journée (ou équivalent) sur le lieu de stage ;
- ◆ prise de connaissance du contenu à enseigner ;
- ◆ communication au/à la FT du diagramme de Kiviat rempli par le/la STA et discussion autour de l'état des lieux du/de la STA ;
- ◆ remise de la feuille de route au/à la FU et au/à la FT avant le début du stage,
- ◆ co-préparation et co-régulation avec le/la FT des activités d'enseignement,
- ◆ tenue de classe en co-responsabilité dont au minimum l'équivalent de 4 journées en responsabilité (« solo »),
- ◆ participation à au moins 3 heures de réunion formelle de régulation par semaine entre STA et FT,
- ◆ participation aux deux réunions tripartites (pré- et post-stage),
- ◆ respect du contexte (ponctualité, disponibilité et implication),
- ◆ rédaction par le stagiaire du bilan de ses « confiances » et « préoccupations » et transmission au/à la FT et au/à la FU (volet II « bilan du stagiaire »).

respect du dispositif

volet I

Pour ce premier volet, évalué conjointement par FT et FU lors de la tripartite de clôture, les critères évalués concernent le respect du dispositif.

Chacun des items du volet I est évalué selon l'appréciation OUI / NON. La présence d'un NON résulte en une évaluation « non acquis ».

séminaire

- ◆ la présence à tous les SAS et ateliers est obligatoire; en cas d'imprévu (maladie, accident), un travail compensatoire doit être rendu pour chaque absence; le/la STA peut compenser au max. 2 SAS/ateliers;
- ◆ participation active aux SAS et ateliers,
- ◆ dépôt des textes attendus en temps et en heure (cf. consignes données en séminaire).

Ce bilan est transmis aux FT pour lecture. S'ils le désirent, FT et stagiaires peuvent se rencontrer pour en discuter selon un calendrier qui leur convient.

volet II

Le deuxième volet, formatif dans son contenu, est complété par les stagiaires **avant** les réunions tripartites collectives de clôture .

Ce **texte personnel et réflexif** permet de se préparer à la tripartite de clôture du stage et de fournir un premier « état des lieux dans le portfolio, borne de départ pour la suite de la formation.

Le bilan réalisé (12'500 caractères espaces compris +/- 1'500) intègre les trois axes suivants :

- ◆ état de situation et mise en perspective par rapport aux **objectifs généraux** des stages en responsabilité (diagrammes de Kiviat),
- ◆ éclairage sur des « confiances » et/ou « inquiétudes » constatées durant le stage ;
- ◆ identification et justification de pistes de formation/régulation nécessaires à court, moyen ou long terme et mise en perspective de la suite de la FEP.

bilan réflexif

critères d'évaluation

volet III

Le troisième volet, formatif, est complété par les FT avant la réunion tripartite collective de clôture.

Ce bilan est **rédigé dans un formulaire en ligne**. Le secrétariat enverra le lien par courriel en temps voulu aux FT.

bilan et commentaires des ft

Ce bilan offre aux STA une trace concrète du regard porté par leurs FT sur le déroulement du stage et les apprentissages réalisés. En ce sens, il porte sur les mêmes objectifs que ceux du CCEP mais en lien le bilan réflexif du stagiaires (cf. volet II, p.23)

- ◆ Gestion de la classe, organisation de la vie quotidienne
- ◆ Mise en œuvre de l'enseignement dans la classe (liens entre la conception et la conduite des activités proposées)
- ◆ Développement des relations avec l'ensemble des partenaires
- ◆ Implication et attitudes personnelles, sens des responsabilités (capacité d'adaptation, identité...)
- ◆ Expérimenter ses « confiances »
- ◆ Expérimenter ses « préoccupations

doutes, difficultés...

En cas de doute ou de problème concernant l'évaluation des différents critères du volet I « respect du dispositif » par les FT et/ou FU (ou en cas de désaccord entre eux), les formateurs-trices sursoient à la certification et en réfèrent aux **responsables académiques des stages** (RS). Ils peuvent alors recourir à une réunion tripartite individuelle regroupant FT, FU, voire RS, et STA pour préciser les difficultés notées et les besoins de formation. Dans ce cas, le-la STA complète son rapport par un IV^{ème} volet, portant sur les apprentissages et pistes de régulation évoqués lors de cet entretien. Suite à l'entretien, deux cas de figure sont possibles.

Les manquements du/de la stagiaire sont jugés comme importants mais comme pouvant être corrigés dans un laps de temps relativement court. Dans ce cas le stage est évalué « non acquis » pour la session de février et un **dispositif de régulation** est défini par FU et/ou RS, sous la forme d'un travail écrit et/ou de jours de stage supplémentaires. Si le travail supplémentaire accompli est considéré comme satisfaisant, alors l'« acquis » du stage est délivré à la session d'examens du mois d'août. Si, après la régulation, le stage est toujours considéré comme « non acquis », alors il doit être refait l'année suivante.

Les manquements du stage sont jugés trop importants pour pouvoir être corrigés dans l'immédiat, sur la base d'une ou de plusieurs appréciations négatives (NON) sur le volet I « respect du dispositif », alors le stage est évalué « **non acquis** » et il doit être refait l'année suivante.

e-portfolio

ePortfolio dans la fep

Tout au long des trois années de professionnalisation qui le constituent, le programme FEP intègre un portfolio, sous forme d'un ePortfolio. Cet outil est en lien avec une plateforme moodle propre aux enseignements suivis. Il permet de recueillir et utiliser une diversité de documents, notamment authentiques (vidéos, images, textes, schémas, liens, scans).

Les traces recueillies dans le e-Portfolio par le/la SAS constituent des « indices » d'apprentissage pouvant prendre des formes différentes. Cet outil incite le/la STA à se comprendre comme un acteur/trice dans une trajectoire qui dépasse la simple accumulation d'expériences.

**être
acteur/trice
de sa
formation**

mise en place progressive

Pour chaque stage ou module de la FEP, le/la STA devra déposer des documents qu'il/elle pourra compléter avec d'autres traces significatives qui témoignent du travail effectué et de sa progression. Ces documents permettront d'outiller et de soutenir une réflexion à mener dans des séminaires d'accompagnement et d'intégration et d'identifier les apprentissages encore nécessaires.

ePortfolio et stage en co-responsabilité

Les stage BSEP2 de deux semaines est l'occasion pour les STA d'initier leur ePortfolio. Celui-ci les suivra tout au long de leur formation et soutient une perspective réflexive, basée sur l'expérience de l'apprentissage, qui vise l'appropriation progressive d'une identité professionnelle.

initiation

Durant le stage et les SAS, les STA seront invités à compléter leur ePortfolio qui « fera mémoire » de leurs expériences en cours. Plusieurs démarches et étapes leur seront proposées pour les aider dans cette découverte :

- ◆ Initiation à l'utilisation de ce nouvel outil ;
- ◆ Consignes concernant des travaux à déposer ;
- ◆ Incitation à utiliser l'outil pendant leur stages et/ou les SAS ;
- ◆ Encouragement à échanger entre STA sur la base des contenus déposés.

calendrier des séances, du sas et des ateliers

Semaine 1 18-22.09 UNIVERSITÉ	Semaine 2 25.09-29.09 STAGE	Semaine 3 02.10-06.10 STAGE	Semaine 4 09.10-13.10 UNIVERSITÉ
--	--	--	---

semaine 1

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
18/09	19/09	20/09	21/09	22/09
10h15 – 11h45 Séance plénière d'introduction au stage en co-responsabilité Auditoire MS130	11h 30– 13h00 Permanence e-portfolio	8h30 – 11h30 Séminaire d'accompagnement du stage Salles PM04 // PM05 // PM09 // PM15 // M4389 // M4393	option a1) 8h – 11h30 1 matinée d'obser- vation en classe	option b) 8h – 16h 1 journée d'obser- vation en classe

semaine 4

lundi 09/10	mardi 10/10	mercredi 11/10	jeudi 12/10	vendredi 13/10
8h30 – 11h30 Séminaire d'accompagnement du stage Salles M3141 // M3341 // M4393 // M4354 // M4389 // M4393	8h30 – 11h30 Séminaire d'accompagnement du stage Salles PM04 // M3141 // M3393 // M4276 // M4389 // M5389			Travail personnel: Évaluation et e-portfolio
				Travail personnel: Évaluation et e-portfolio

**documents
utiles**

compétences

maîtriser et exercer la profession d'enseignant

1 Enseigner est un métier qui s'exerce dans le cadre d'une organisation publique ou privée à laquelle il appartient de prescrire les finalités de l'enseignement et de structurer le cursus, souvent de définir de façon plus ou moins détaillée des programmes et des horaires plus ou moins contraignants, parfois de proposer ou d'imposer des démarches didactiques et des moyens d'enseignement. La formation doit préparer à respecter les cahiers des charges fixés par les organisations scolaires tout autant qu'à faire évoluer le métier vers davantage d'autonomie et de responsabilité. On visera donc à former des professionnels capables de penser et d'agir de façon juste et efficace à partir d'objectifs généraux et de principes éthiques.

réfléchir sur sa pratique, innover, se former

2 La formation visera à former des praticiens capables d'analyser leur action et de l'infléchir au gré de l'expérience. Cette compétence s'acquiert par un rapport théorique – distancié, étayé par des grilles d'intelligibilité – au travail observé et vécu dès le début de la formation initiale. Cette dernière tendra à leur donner les moyens scientifiques et cliniques d'analyser chaque situation, d'identifier les obstacles et les problèmes, de construire et d'adapter les solutions. Cette orientation suppose non seulement une capacité d'analyse et de décision, mais également des attitudes : prise de risques, capacité de reconnaître ses erreurs, de demander de l'aide, d'identifier ses besoins de formation en termes de développement de sa propre personne et d'enseignant en devenir, autant que sur le plan de la maîtrise des savoirs théoriques.

maîtriser les disciplines à enseigner et leurs didactiques

3 Le but de la formation est de faire passer les étudiants de la maîtrise personnelle des connaissances et des savoir-faire disciplinaires à leur mise en œuvre en situation didactique et à leur appropriation active par les élèves. Cela suppose une familiarisation avec les contenus d'enseignement conçus comme élaborations complexes, historiquement constituées, contraintes par le système d'enseignement, puis l'appropriation de concepts, de savoirs et de savoir-faire relevant, au premier chef, des didactiques des disciplines, mais aussi de la didactique comparée et des différentes approches consacrées aux processus de l'enseignement et de l'apprentissage dans les contextes scolaires ou, encore, aux dimensions pluri- ou interdisciplinaires.

se servir des sciences humaines et sociales comme base d'analyse des situations éducatives complexes

4 Les savoirs accumulés par les sciences humaines et sociales ne peuvent prétendre guider pas à pas la pratique pédagogique. Ils constituent en revanche une référence essentielle : au stade de la planification didactique globale, de la préparation de séquences particulières, de l'adoption d'un mode de gestion de classe adapté aux objectifs globaux et spécifiques assignés à la scolarité primaire, aux contextes de classe et aux caractéristiques des élèves, puis, au moment de l'analyse et de l'interprétation de l'expérience permettant la régulation de l'action sur le vif ou son ajustement différé en présence de situations analogues.

assumer la dimension éducative de l'enseignement

5 La formation des enseignants à l'Université les préparera à intégrer à leur action didactique et pédagogique les dimensions de socialisation et d'éducation qui figurent dans les objectifs de l'école, notamment les orientations générales des plans d'études ou les lois sur l'instruction publique. La formation favorisera une prise de conscience des valeurs et attitudes véhiculées par les contenus et les pratiques de l'enseignement. Elle sensibilisera à la diversité culturelle, aux différences sexuelles, éthiques, sociales et religieuses, aux exclusions qu'elles provoquent. Les futurs enseignants seront amenés à réfléchir à leur rôle dans ce domaine, même s'il est bien entendu qu'ils partagent cette responsabilité avec d'autres professionnels et les familles.

compétences

concevoir, construire et gérer des situations d'apprentissage et d'enseignement

6

Le rôle des enseignants est de favoriser les apprentissages des élèves, leur développement – intellectuel, psychique, moral, social, physique – et la construction de leur identité, dans le sens des objectifs de l'institution scolaire aussi bien que de leurs trajectoires personnelles. Pour y parvenir, il s'agit de maîtriser les processus d'enseignement : s'approprier les savoirs disciplinaires, savoir planifier des progressions, construire des séquences didactiques et les conduire, gérer un groupe, évaluer, négocier avec les parents et les collègues, etc. Mais la valeur de ces moyens se juge au niveau des destinataires, les élèves. Prendre en compte celui qui se forme dans la triade élève-savoir-enseignant, c'est s'intéresser à ses processus d'apprentissage, ses modes d'appropriation de la connaissance, ses acquis, l'usage qu'il peut faire de ses connaissances, les rapports qu'il entretient avec l'école et les savoirs, ses ancrages culturels.

prendre en compte la diversité des élèves

7

La diversité des élèves est une donnée de base de l'activité enseignante. La formation préparera à comprendre et gérer cette diversité, tant au plan des systèmes de pensées et de valeurs (sensibilisation aux dimensions interculturelles) qu'au plan pratique (différenciation, intégration, inclusion).

assumer les dimensions relationnelles de l'enseignement

8

Œuvrer dans le champ éducatif, c'est apprendre à travailler sur ses émotions et affects. La formation rendra les étudiants attentifs à leurs mécanismes de défense, au poids de leur éducation et de leur histoire dans leurs attitudes et réactions, afin qu'ils prennent en compte cette dimension dans leur développement personnel. En les aidant à renforcer leur identité, à conquérir solidité et stabilité, la formation devrait permettre d'affronter la complexité, l'incertitude, les conflits, l'échec, de comprendre les dynamiques de groupes, le fonctionnement des organisations.

9

intégrer une composante éthique à la pratique quotidienne

Enseigner, c'est concilier les objectifs de l'institution, ses propres valeurs et les projets de l'élève. C'est respecter en tout temps la liberté de conscience et d'expression, l'identité, la sphère privée, les valeurs de l'élève et de ses proches ; c'est renoncer à toute stratégie d'enseignement, aussi puissante soit-elle, qui menacerait l'intégrité et le développement des personnes. La formation donnera une dimension éthique aux compétences et l'intégrera au fonctionnement en situation.

10

travailler en équipe et collaborer avec d'autres professionnels

Aucun enseignant ne saurait à lui seul résoudre tous les problèmes. Sa formation le rendra capable de coopérer avec d'autres enseignants, avec les parents, avec divers spécialistes (psychologues, logopédistes, travailleurs sociaux, infirmières scolaires, par exemple). Elle le préparera à concevoir, négocier et mettre en œuvre une division du travail ou une action collective, à travailler en équipe, à participer à la vie de l'établissement, à gérer des projets communs.

11

se servir à bon escient des technologies

L'informatique, les réseaux et les technologies multimédias mettent des outils sans cesse renouvelés à la disposition des enseignants, qui doivent les connaître et savoir s'en servir de façon pertinente et critique, à la fois pour accroître l'efficacité de leur enseignement aux niveaux didactique et pédagogique et pour familiariser leurs élèves avec ces approches.

12

entretenir un rapport critique et autonome aux savoirs

La formation des enseignants à l'Université favorisera une prise de distance par rapport à l'institution scolaire, aux contenus et modalités de l'enseignement. Elle visera, comme toute autre formation universitaire, à donner les moyens d'une interrogation autonome et critique des savoirs, des valeurs et des institutions.

FORMATION EN ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (FEP)

Contrat-type de formateur-trice de terrain

2023 – 2024

1. Précisions terminologiques

1.1 Est considéré-e comme « formatrice de terrain » ou « formateur de terrain », dans le cadre de la convention entre le DIP et l'Université relative à la formation professionnelle des enseignantes et enseignants (25 mars 2022, article 3.1), toute enseignante et tout enseignant qui s'engage à participer à la partie pratique de la formation en enseignement primaire en accueillant à titre individuel une étudiante ou un étudiant dans sa classe, pour l'une ou plusieurs des unités de formation prévues dans le plan d'études.

1.2 Les personnes suivant le cursus de la formation en enseignement primaire sont désignées alternativement comme « étudiant-es » ou comme « stagiaires ». Le terme « stagiaire » renvoie au rôle et aux responsabilités que l'étudiante ou l'étudiant assume lorsqu'elle ou il s'engage dans la partie pratique de la formation.

1.3 Les collaboratrices et les collaborateurs de l'Université (assistant-es, chargé-es d'enseignement, professeur-es, etc.) amené-es à collaborer avec les enseignant-es dans le cadre du présent contrat sont désigné-es par le terme général « formateur-trices universitaires ».

1.4 Les périodes que les étudiant-es passent dans les classes du primaire dans le cadre de leur formation se distinguent notamment par les rôles qu'ils-elles assument progressivement : observation ; observation et intervention ; prise de responsabilité de la classe. Ces périodes sont qualifiées respectivement de *stage d'observation* ; *stage en responsabilité partagée* ; *stage en responsabilité*.

2. Statut de l'enseignant-e

2.1 Pour pouvoir participer au réseau de formateur-trices de terrain de la FEP, l'enseignant-e (et, le cas échéant, son/sa duettiste) doit être nommé-e ou stabilisé-e.

2.2 De manière générale, il/elle doit exercer la fonction d'enseignant-e généraliste titulaire de classe. L'enseignant-e complémentaire ayant deux périodes à la grille horaire de la classe participe en principe aux modules « Didactiques des disciplines » I et II, en collaboration avec le/la titulaire de classe. L'enseignant-e chargé-e du soutien pédagogique (ECSP) participe également au module « Approches transversales 2 », en collaboration avec le/la titulaire de classe.

3. Le réseau de formateur-trices de terrain de la FEP

3.1 Le réseau de formateur-trices de terrain s'étend à l'ensemble des unités de formation, avec leurs trois composantes majeures : les approches transversales ; les didactiques des disciplines ; les stages en responsabilité. Lors de son inscription dans le réseau, l'enseignant-e formateur-trice de terrain indique un ordre de préférences pour accueillir et encadrer les stagiaires dans le cadre des unités de formation correspondant à ces composantes. L'Université le/la sollicite en fonction des besoins réels de formation, en respectant dans la mesure du possible les préférences indiquées.

3.2 La répartition des stagiaires dans les classes est réalisée par l'Université, en fonction des besoins liés aux parcours de terrain des étudiant-es et aux principes évoqués dans le plan d'études de la FEP, qui visent à offrir une expérience de terrain aussi diversifiée que possible (contextes ville/campagne, degrés, etc.).

Cas particuliers

3.3 L'Université fait tout son possible pour attribuer au minimum un-e stagiaire à chaque enseignant-e inscrit-e dans le réseau, mais en raison des multiples contraintes organisationnelles, elle ne peut le garantir dans tous les cas.

3.4 Le/la formateur-trice de terrain qui accompagne un-e étudiant-e de la FEP, quel que soit le stage concerné, ne peut pas accompagner un-e deuxième stagiaire d'une autre institution si les dates de stage se superposent. Le/la formateur-trice de terrain qui accompagne un-e étudiant-e pour le stage « Observation et analyse des terrains éducatifs et scolaires » peut accompagner un-e deuxième étudiant-e de la FEP qui effectue un stage aux mêmes dates, en veillant à respecter les objectifs spécifiques de chaque stage.

4. Engagements

4.1 Dans le cadre du présent contrat, l'Université s'engage à :

- informer le/la formateur-trice de terrain des objectifs, contenus et modalités d'organisation de la formation pratique en général et de chaque unité de formation en particulier ;
- collaborer avec le/la formateur-trice de terrain pour analyser, réguler et évaluer les pratiques des stagiaires, et pour contribuer au bon fonctionnement du dispositif ; le/la soutenir, le cas échéant ;
- organiser des séances de co-formation lors de chaque stage afin de permettre aux enseignant-es d'étayer leurs compétences d'accompagnement des stagiaires.

4.2 Dans le cadre du présent contrat, le/la formateur-trice de terrain s'engage à :

- mettre en œuvre les objectifs généraux de la formation pratique à l'enseignement primaire et les objectifs spécifiques à chaque unité de formation (accueillir le/la stagiaire au sein de sa classe et de son école ; expliciter ses pratiques et répondre aux interrogations du/de la stagiaire ; encourager ses initiatives ; etc.) ;
- collaborer avec les formateur-trices universitaires pour analyser, réguler et évaluer les pratiques des stagiaires ;
- participer activement aux séances de co-formation organisées à l'université lors des différents stages.

4.3 En cas de non-respect avéré des engagements du/de la formateur-trice de terrain (par exemple : absences répétées aux séances de co-formation, refus de collaborer avec les formateur-trices universitaires et/ou les stagiaires, etc.), l'Université peut convoquer le/la formateur-trice de terrain pour une régulation à caractère formatif. En fonction de la gravité de la situation ou de sa récurrence, l'Université peut refuser d'attribuer des stagiaires au/à la formateur-trice de terrain.

5. Indemnités

5.1 La participation au réseau est rémunérée par étudiant-e et par semaine, comme suit : CHF 100.– pour le stage « Observation et analyse de terrains éducatifs et scolaires » ; CHF 200.– pour les autres stages. Au besoin, des forfaits sont calculés pour la rémunération proportionnelle des enseignant-es complémentaires. Les indemnités sont versées une seule fois, avec le salaire du mois d'août de l'année scolaire concernée.

6. Durée du contrat

6.1 La participation au réseau prend effet à partir de l'acceptation du présent contrat par l'enseignant-e lors de la procédure d'inscription en ligne (formule sans signature) et à partir de la confirmation officielle envoyée par l'Université à la rentrée des classes (ou ultérieurement).

6.2 Le contrat est valide durant l'année scolaire en cours et peut être renouvelé par l'enseignant-e formateur-trice de terrain à travers une nouvelle inscription, l'année suivante. Durant l'année du contrat, l'enseignant-e fait partie du réseau même s'il/elle n'accueille aucun-e stagiaire. Le contrat peut être annulé moyennant la demande écrite de l'une des parties.

Genève, mai 2023



Règlement interne des stages

Premier cycle de Baccalauréat universitaire en sciences de l'éducation (BS1)

Baccalauréat universitaire en sciences de l'éducation, orientation enseignement primaire (BSEP)

Certificat complémentaire en enseignement aux degrés préscolaire et primaire (CCEP)

Article 1. Dispositions générales et organisation

1.1 Répartition des stages

1.1.1 Les plans d'études de BS1, de BSEP et de CCEP prévoient plusieurs stages d'observation, stages en responsabilité partagée et stages en responsabilité¹. L'unité de formation 742120 *Observation et analyse des terrains éducatifs et scolaires* est un prérequis obligatoire pour candidater à la Formation en enseignement primaire (FEP). Les stages de BSEP et CCEP sont obligatoires.

1.1.2 L'ordre, la durée et les dates précises de chacun des stages sont prévus dans le calendrier de l'alternance Université / terrain scolaire et mentionnés dans les plans d'études de BS1, BSEP et CCEP.

a. Le stage linguistique, d'une durée de deux semaines, doit être réalisé sur l'une des périodes suivantes : mi-juin, fin août ou mi-septembre. Les dates précises du stage sont annoncées chaque année lors de la séance d'information dédiée au stage linguistique.

1.1.3 L'ensemble des stages sont répartis de manière équilibrée entre les deux cycles de l'enseignement régulier. Sur demande de l'étudiant-e au début de l'année académique concernée, le stage en responsabilité de 4 semaines peut, sous certaines conditions et sous réserve de l'article 4.3.5.c du présent règlement, être effectué en enseignement spécialisé.

1.1.4 Les objectifs généraux et spécifiques de chacun des stages, ainsi que les modalités d'évaluation sont décrits dans les contrats pédagogiques relatifs aux stages réunis dans les descriptifs des différents stages.

¹ Appellations et acceptations conformes au Concept commun des stages de formation pratiques des hautes écoles romandes en charge de la formation des enseignant-e-s, adopté le 18 avril 2018 par le Conseil Académique des Hautes écoles Romandes en charge de la formation des enseignant-e-s (CAHR).

1.2 Organisation des stages

1.2.1 Les stages sont organisés par la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (ci-après FPSE) et l'Institut universitaire de formation des enseignants (ci-après IUFÉ) dans le cadre du partenariat avec la Direction générale de l'enseignement obligatoire (ci-après DGEO) et, le cas échéant, avec la Direction pédagogique de l'Office médico-pédagogique (ci-après OMP).

1.2.2 L'organisation de l'ensemble des stages de BS1, BSEP et CCEP est entièrement prise en charge par le bureau d'organisation des stages, en fonction des exigences du dispositif (diversité des degrés et des écoles – ville/campagne, démographie, rive gauche/rive droite, etc.), du parcours spécifique de l'étudiant-e et des contraintes pratiques émanant du terrain scolaire. L'affectation d'un stage à un-e étudiant-e n'est pas négociable.

a. L'organisation du stage linguistique est entièrement prise en charge par le bureau d'organisation des stages, dans le cadre du partenariat entre l'IUFÉ et les Hautes écoles pédagogiques (HEP) suisse-alémaniques. Les affectations des étudiant-es se font en fonction du nombre de places dans les différentes écoles alémaniques mises à disposition chaque année par les HEP partenaires. L'affectation d'un stage à un-e étudiant-e n'est pas négociable.

1.3 Equivalences et dispenses pour les stages

1.3.1 Les étudiant-es qui ont validé un stage dans une formation d'enseignant-e antérieure reconnue peuvent formuler une demande d'équivalence, à condition que le stage ait une durée similaire et ait été évalué positivement. Les demandes d'équivalence de stage doivent être formulées au plus tard un mois après le début de chaque semestre, selon la procédure prévue par les règlements d'études de BS1, BSEP et CCEP.

1.3.2 Les étudiant-es peuvent également obtenir une dispense au titre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

1.3.3 Les étudiant-es peuvent formuler une demande d'équivalence du stage linguistique s'ils ou elles peuvent attester, par une attestation datant de moins de trois ans avant son entrée en FEP :

- d'un diplôme attestant de ses compétences professionnelles à enseigner la langue allemande ;
- d'une attestation de pratique professionnelle en tant qu'enseignant-e dans un environnement de travail germanophone pour une période d'au moins 2 semaines, à condition qu'elle ait fait l'objet d'une évaluation positive ;
- d'une attestation de stage dans un contexte d'enseignement germanophone pour une période d'au moins 2 semaines, à condition qu'il ait fait l'objet d'une évaluation positive ;
- de toute autre expérience attestée lui ayant permis de développer les compétences visées par ce stage linguistique.

Les demandes d'équivalences du stage linguistique doivent être formulées au plus tard un mois après la séance d'information obligatoire.

1.4 Inscription des stages

1.4.1 L'UF 742120 et les stages de BSEP doivent être inscrits par l'étudiant-e dans son formulaire d'inscription aux cours en ligne, au début de chaque semestre.

1.4.2 Le stage linguistique est préinscrit par l'étudiant-e à l'aide du formulaire d'inscription interne transmis suite à la séance d'information obligatoire. Cette préinscription engage formellement l'étudiant-e.

a. Les demandes de report du stage linguistique à l'année académique suivante doivent être motivées et formulées au plus tard un mois après la séance d'information obligatoire, auprès de l'équipe en charge du stage linguistique.

b. L'inscription officielle du stage et du résultat acquis/non-acquis est prise en charge par le secrétariat des étudiant-es, à la session d'examens faisant suite à la séance de bilan du stage.

1.4.3 Les stages de CCEP sont inscrits d'office par le secrétariat des étudiant-es.

Article 2. Engagement dans le dispositif

2.1 Avant l'entrée dans chaque stage

2.1.1 Lorsque cela est prévu par le dispositif, l'étudiant-e participe à la séance de lancement ou de préparation, en principe en présence de son/sa formateur/trice de terrain. La présence à cette séance est obligatoire.

2.1.2 L'étudiant-e prend également connaissance des modalités spécifiques du stage concerné. Conjointement avec son/sa formateur/trice de terrain, il complète les documents (ex. feuille de route) et satisfait aux autres exigences éventuelles inhérentes à chaque stage (planification ; identification de confiances et préoccupations ; etc.).

2.1.3 Lorsque cela est prévu par le dispositif, l'étudiant-e procède à une journée d'observation (ou équivalent) dans la classe de stage.

2.2 Durant le stage

2.2.1 L'étudiant-e respecte le contexte et les spécificités du lieu de stage.

2.2.2 Il ou elle respecte les modalités et attentes concernant la dimension académique du stage, notamment le temps de concertation avec son/sa formateur/trice de terrain et son/sa formateur/trice universitaire.

2.2.3 Il ou elle est tenu-e de respecter les devoirs et l'éthique de la profession enseignante (voir le cahier des charges de l'enseignant-e primaire).

2.3 Après le stage

2.3.1. Les formulaires d'attestation de la présence au stage et de l'évaluation du stage sont complétés, via une interface en ligne, par les formateurs/trices de terrain et, pour les stages en responsabilité, également par les formateurs/trices universitaires. L'étudiant-e en reçoit une copie qu'il ou elle préserve dans son dossier personnel.

Article 3. Présence sur le terrain

3.1 Afin de pouvoir être évalué, un stage doit être accompli, c'est-à-dire complet du point de vue de sa durée : le nombre de jours prévu dans le dispositif doit être effectué intégralement. Par conséquent, toute absence de l'étudiant-e, quel qu'en soit le motif, doit être compensée.

3.1.1 Le « jour de stage » doit être entendu en référence à la journée de travail de l'enseignant-e primaire, soit 7 périodes d'enseignement de 45 minutes. Une « semaine » de stage doit être entendue en référence à la semaine de travail de l'enseignant-e primaire actif-ve à 100%, soit un total de 28 périodes d'enseignement.

3.1.2 Les 28 périodes d'enseignement de l'enseignant-e primaire sont réparties sur quatre jours pour le cycle élémentaire et, respectivement, quatre jours et demi (mercredi matin) pour le cycle moyen.

3.1.3 En ce qui concerne le mercredi matin d'école pour les stages qui se déroulent dans une classe de 5P à 8P Harmos : l'étudiant-e des stages d'observation et en responsabilité partagée ne doit pas se rendre en classe le mercredi matin ; il-elle suit les cours et séminaires prévus à l'Université ce jour-là. L'étudiant-e des stages en responsabilité du CCEP suit de près l'horaire de son/sa formateur-trice de terrain : si le/la formateur-trice est en classe le mercredi matin, alors l'étudiant-e se rend également en classe pour son stage le mercredi matin.

a. Les règles de présence à respecter en fonction des différents cas de décharge des enseignant-es primaires (décharge du mercredi matin ; décharge d'âge ; décharges administratives ; etc.) sont expliquées dans des documents spécifiques préparés par le bureau d'organisation des stages pour chaque stage.

3.2 Toute absence de l'étudiant-e durant le stage doit être dûment motivée et annoncée à son/sa formateur/trice de terrain et à son/sa formateur/trice universitaire. Comme précisé sous 3.1, toute absence de l'étudiant-e doit être compensée. Pour une absence maladie qui dépasse une durée de 2 jours, l'étudiant-e doit fournir, dès la reprise de son activité, un certificat médical, qu'il ou elle transmet au bureau d'organisation des stages.

3.2.1 Toute absence (quelle que soit sa durée) de l'étudiant-e durant le stage linguistique doit être dûment motivée et annoncée à son/sa formateur/trice de terrain et à son/sa formateur/trice universitaire, ainsi qu'au bureau d'organisation des stages.

a. Une absence de longue durée (qui dépasse 2 jours) durant le stage linguistique implique l'annulation du stage, sauf cas exceptionnel discuté par les responsables académiques des stages.

3.3 Durant l'ensemble des stages, l'étudiant-e respecte scrupuleusement l'horaire scolaire. Pendant chaque jour de stage, la présence continue en classe et dans l'école est obligatoire, y compris pendant les récréations.

3.3.1 L'étudiant-e se rend disponible hors temps scolaire pour des échanges de régulation avec son/sa formateur-trice de terrain, pour les séances tripartites et toute autre tâche prévue dans le dispositif en lien avec son stage. L'étudiant-e saisit toutes les occasions de participer à des échanges professionnels divers (TTC, entretiens, soirées de parents, etc.), dans le but de parfaire sa formation.

3.3.2 Lorsqu'un événement de co-formation entre formateurs/trices universitaires et de terrain est organisé à l'Université pendant un stage, l'étudiant-e prend la responsabilité de la classe en solo. Cette prise de responsabilité de la classe en solo fait partie du dispositif du stage et ne doit pas être considérée comme un « remplacement ».

3.4 En cas d'absence imprévue de son/sa formateur/trice de terrain, l'étudiant-e peut, en principe, le/la remplacer à condition d'être inscrit-e au Service des remplacements de l'enseignement primaire (SEREP). Dans ce cas, il est prévu qu'il ou elle soit rémunéré-e selon les normes en vigueur. Un remplacement de courte durée (un ou deux jours) est en principe reconnu dans le cadre du stage (expérience à valeur formative) ; des quotas de remplacement sont fixés pour chaque stage ; ils sont mentionnés dans les documents spécifiques préparés par le bureau d'organisation des stages pour chaque stage.

Article 4. Évaluation

4.1 Evaluation du stage d'observation

4.1.1. Le stage d'observation est évalué par le/la formateur/trice de terrain dans le volet II « Respect du dispositif » et III « Evaluation formative ».

4.1.2 Le volet II « Respect du dispositif » est sanctionné par la mention « très satisfaisant (TS) », « satisfaisant (S) », « moyennement satisfaisant (MS) » ou « non satisfaisant (NS) ».

4.1.3 La mention NS implique une tripartite de régulation réunissant la coordination de l'unité de formation, l'étudiant-e et le/la formateur/trice de terrain.

4.2 Evaluation des stages en responsabilité partagée

4.2.1 Généralités

a. Chaque module compact de BSEP (i.e. Approches transversales I, Didactiques I, Approches transversales II, Didactiques II) comprend une unité de formation intitulée « Stage en responsabilité partagée de N semaines ». Chaque stage est évalué par le/la formateur/trice de terrain dans le volet II « Respect du dispositif » et III « Evaluation formative ».

- b. Le volet II « Respect du dispositif » est sanctionné par la mention « très satisfaisant (TS) », « satisfaisant (S) », « moyennement satisfaisant (MS) » ou « non satisfaisant (NS) ».
- c. Les mentions TS, S et MS permettent à l'étudiant-e d'obtenir le résultat « Attesté » à l'unité de formation « Stage en responsabilité partagée de N semaines ».
- d. La mention NS implique le résultat « Non-attesté » à l'unité de formation « Stage en responsabilité partagée de N semaines ».

4.2.2 En cas de résultat « attesté »

- a. Si l'étudiant-e obtient un résultat « Attesté » à l'unité de formation « Stage en responsabilité partagée de N semaines », les évaluations des différentes unités de formation du module compact concerné sont corrigées.
- b. Les résultats des évaluations sont enregistrés à la session d'examens suivant immédiatement la fin du module (i.e. janvier-février pour les modules transversaux ; mai-juin pour les modules didactiques). En cas de résultat insuffisant ou de non-présentation à une ou plusieurs évaluations, une seconde tentative est prévue à la session d'examens d'août-septembre, conformément à l'article 14.6 RE.

4.2.3 En cas de résultat « Non-attesté »

- a. Si l'étudiant-e obtient un résultat « Non-attesté » à l'unité de formation « Stage en responsabilité partagée de N semaines », il peut se soumettre aux évaluations des différentes unités de formation du module. Celles-ci ne sont néanmoins pas corrigées ; les évaluations sont suspendues, jusqu'à réussite du complément exigé à l'alinéa b ci-dessous.
- b. A l'issue d'une tripartite de régulation réunissant la coordination du module, l'étudiant-e et le/la formateur/trice de terrain, l'étudiant-e se voit prescrire :
 - i. un stage en responsabilité partagée compensatoire d'une durée de 2 semaines, dans un autre lieu et auprès d'un/e autre formateur/trice de terrain, réalisable à l'une des deux périodes prévues par le calendrier de l'alternance Université / terrain scolaire ;
 - ii. un texte réflexif à rédiger sur l'évolution de sa posture.
- c. A l'issue du stage en responsabilité partagée compensatoire, ce dernier et le texte réflexif sont analysés dans une tripartite de régulation réunissant la coordination du module, l'étudiant-e et le/la formateur/trice de terrain.
- d. Si la tripartite de régulation aboutit à un résultat « Attesté », les évaluations des différentes unités de formation du module compact concerné sont corrigées. Les résultats sont enregistrés à la session d'examens suivante (i.e. mai-juin pour les modules transversaux ; août-septembre pour les modules didactiques), en première tentative. En cas de résultat insuffisant ou de non-présentation à une ou plusieurs évaluations, une seconde tentative est prévue à la session d'examens suivante (i.e. août-septembre pour les modules transversaux ; janvier-février pour les modules didactiques).

e. Si la tripartite de régulation aboutit à un résultat « Non-attesté », l'échec au « Stage en responsabilité partagée de N semaines » est définitif et entraîne l'élimination de l'étudiant-e du programme de BSEP.

4.3 Evaluation des stages en responsabilité

4.3.1 Généralités

- a. Les stages en responsabilité sont évalués conjointement par le formateur/trice de terrain et le/la formateur/trice universitaire. Les modalités d'évaluation sont définies avec précision dans chaque contrat pédagogique de stage.
- b. Chaque stage en responsabilité est sanctionné par la mention « acquis » ou « non acquis ». Le stage est validé et les crédits sont octroyés si le résultat de l'évaluation est « acquis ».

4.3.2 Evaluation du stage en co-responsabilité du BSEP

- a. Ce premier stage a une vocation essentiellement formative. La réussite du stage est soumise avant tout au volet I/B « Respect du dispositif ».
- b. Le bilan effectué par l'étudiant-e et le/la formateur/trice de terrain suite à ce stage joue un rôle fondamental en vue du développement de la prise de responsabilité de l'étudiant-e.

4.3.3 Evaluation des stages en responsabilité du CCEP

- a. Les trois stages en responsabilité du CCEP ont un caractère à la fois formatif et certificatif. La réussite est soumise à l'obtention d'un acquis dans les trois volets : I « Prise en charge de la classe », II « Analyse de la pratique », III « Respect du dispositif ».
- b. Chacun des stages en responsabilité constitue l'étape autonome d'une progression placée sous la responsabilité de l'étudiant-e.
- c. En CCEP, la réussite du sous-domaine « stages en responsabilité » est conditionnée par l'obtention d'un acquis pour les trois stages.

4.3.4 Difficultés dans l'évaluation d'un stage

- a. En cas de désaccord autour de l'évaluation d'au moins un des trois volets, le/la formateur/trice de terrain et le/la formateur/trice universitaire suspendent l'évaluation et en réfèrent aux responsables académiques des stages.
- b. Les responsables académiques des stages décident alors des régulations nécessaires suite à l'analyse de la situation.

4.3.5 Evaluation du sous-domaine « stages en responsabilité » dans son ensemble

a. En cas de non acquis à un des trois stages en responsabilité :

i Les responsables académiques des stages convoquent au mois de mai/juin de l'année en cours le Collège des formateurs/trices de terrain et des formateurs/trices universitaires ayant suivi l'étudiant-e. Le Collège étudie le parcours de l'étudiant-e concerné-e en vue d'étayer la décision des responsables académiques.

ii S'ils ou elles le jugent nécessaire, les responsables académiques rencontrent également l'étudiant-e.

iii Suite à l'analyse complète du parcours de l'étudiant-e, les responsables académiques décident de la certification du sous-domaine (deux options sont possibles : confirmation du non acquis ou modification du non acquis en acquis). En cas de confirmation du non acquis, le stage est à refaire en principe durant la session d'examens du mois d'août.

iv En cas d'étalement de l'année de CCEP sur une plus longue durée, le stage non acquis est à refaire sans convocation d'un collège.

b. En cas de non acquis à deux ou trois stages, le sous-domaine est certifié non acquis. Les stages non acquis sont à refaire l'année académique suivante, selon le calendrier de l'alternance Université / terrain scolaire.

c. Pour tout/e étudiant-e ayant fait la demande d'effectuer le stage en responsabilité de 4 semaines en division spécialisée, l'obtention d'un non acquis à l'un des deux premiers stages en responsabilité de CCEP entraîne l'annulation de sa demande.

4.4 Evaluation du stage linguistique

4.4.1. Le stage linguistique est validé par le/la formateur/trice universitaire par voie d'acquis/non-acquis, sur la base d'un volet certificatif, dont une partie est remplie par le/la formateur/trice de terrain et l'autre par le/la formateur/trice universitaire.

4.4.2 La mention « non-acquis » implique une mesure de compensation, prévue par les responsables académiques du stage selon la nature des difficultés rencontrées par l'étudiant-e. La mesure de compensation peut impliquer de refaire le stage linguistique dans son intégralité.

4.4.3 En cas de non-acquis à la mesure de compensation, le stage linguistique est échoué définitivement et entraîne l'élimination du programme de BSEP.

Le présent règlement interne entre en vigueur avec effet au 19 septembre 2022. Il s'applique à tous les étudiant-es de Bachelor en sciences de l'éducation et de Certificat complémentaire en enseignement aux degrés préscolaire et primaire dès son entrée en vigueur.

Approuvé par le Comité de programme de la FEP, le 2 juin 2022.

Approuvé par l'Assemblée de l'IUFE, le 20 juin 2022.

Approuvé par le Conseil participatif de la FPSE, le 29 septembre 2022.



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

**INSTITUT UNIVERSITAIRE
DE FORMATION DES ENSEIGNANTS**
Formation en Enseignement Primaire

2023-2024

<https://www.unige.ch/iufe/formations/primaire>